

LIMOGES METROPOLE

EXTRAIT DES PROCES VERBAUX DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 11 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre le jeudi onze avril à dix-huit heures, le conseil communautaire de Limoges Métropole, légalement convoqué le 05 avril 2024, par le Président, s'est réuni en séance publique à la maison de la Région Nouvelle Aquitaine - site de Limoges, sous la présidence de Guillaume GUERIN, Président.

Pascal ROBERT, Vice-Président, désigné au scrutin de l'ouverture de la séance, remplit les fonctions de secrétaire.

Etaient présents :

M. Guillaume GUERIN, M. Bernard THALAMY, M. Fabien DOUCET, M. Gilles TOULZA, Mme Catherine MAUGUIEN-SICARD, M. Jean-Luc BONNET, Mme Emilie RABETEAU, M. Jean-Marie LAGEDAMONT, M. Pascal ROBERT, Mme Sarah GENTIL, M. Philippe JANICOT, Mme Sylvie ROZETTE, M. Vincent LEONIE, M. Claude COMPAIN, Mme Julie LENFANT, Mme Marie-Eve TAYOT, M. François POIRSON, M. Jacques ROUX, M. Marc BIENVENU, Mme Samia RIFFAUD, M. Alexandre PORTHEAULT, M. Pascal THEILLET, M. Jean-Yves RIGOUT, M. Vincent JALBY, M. Joël GARESTIER, M. Rémy VIROULAUD, M. Ludovic GERAUDIE, M. Serge ROUX, M. Ibrahima DIA, M. Franck DAMAY, Mme Delphine BOULESTEIX, Mme Martine BOUCHER, Mme Monique DELPI, M. Sébastien LARCHER, Mme Marie-Claude BODEN, M. Laurent LAFAYE, Mme Hélène CUEILLE, Mme Marie LAPLACE, Mme Corinne JUST, M. Denis LIMOUSIN, M. Gilbert BERNARD, M. Olivier DUCOURTIEUX, M. Jérémy ELDID, Mme Amandine JULIEN, Mme Geneviève LEBLANC, Mme Isabelle MAURY, Mme Nathalie MEZILLE, M. Thierry MIGUEL, Mme Nadine RIVET, Mme Corinne ROBERT, Mme Sarah TERQUEUX, Mme Gülsen YILDIRIM, Mme Rhabira ZIANI BEY, M. Alain BOURION, Mme Jocelyne LAVERDURE DELHOUME, Mme Valérie MILLON, Mme Nadine BURGAUD, Mme Anne-Marie COIGNOUX

Absents excusés avec délégation de pouvoirs :

M. Emile-Roger LOMBERTIE donne pouvoirs à Mme Sylvie ROZETTE
M. Gilles BEGOUT donne pouvoirs à M. Pascal THEILLET
M. Gaston CHASSAIN donne pouvoirs à M. Laurent LAFAYE
M. Claude BRUNAUD donne pouvoirs à M. Pascal ROBERT
M. Vincent BROUSSE donne pouvoirs à M. Rémy VIROULAUD
M. Michel CUBERTAFOND donne pouvoirs à Mme Sarah GENTIL
Mme Isabelle DEBOURG donne pouvoirs à M. Vincent JALBY
M. Jamal FATIMI donne pouvoirs à Mme Marie-Eve TAYOT
M. Laurent OXOBY donne pouvoirs à Mme Rhabira ZIANI BEY
M. Philippe PAULIAT-DEFAYE donne pouvoirs à Mme Nadine RIVET
M. Vincent REY donne pouvoirs à Mme Amandine JULIEN
Mme Patricia VILLARD donne pouvoirs à Mme Isabelle MAURY
Mme Shérazade ZAITER donne pouvoirs à Mme Geneviève LEBLANC
Mme Pascale ETIENNE donne pouvoirs à M. Fabien DOUCET

Absents :

Mme Nezha NAJIM, M. Matthieu PARNEIX

L'ORDRE DU JOUR EST

Convention d'objectifs et de partenariat pour la mise en œuvre de la clause sociale d'insertion et de promotion de l'emploi dans deux opérations en VEFA " 4 logements rue du Petit Bontemps à Condat sur Vienne" et " 5 logements lotissement Lafayette II à Limoges " conclue entre Limoges Métropole et la société Unik Habitat.

Mme RIFFAUD Samia, rapporteur, s'exprime en ces termes :

Mes chers collègues,

L'article L 2111-1 du Code de la commande publique impose à l'acheteur public de s'interroger, dès l'expression de son besoin d'achat, sur la possibilité d'intégrer dans son marché, des exigences en termes de développement durable dans leurs dimensions économique, sociale et environnementale. Ainsi, le cahier des charges d'un marché public peut fixer des conditions particulières permettant d'offrir des opportunités d'intégration professionnelle à des personnes rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi.

Limoges Métropole affirme l'importance du dispositif des clauses sociales qui constitue un levier dont la pertinence a été démontrée dans la mise en œuvre de parcours vers l'insertion durable des personnes éloignées de l'emploi. Il permet d'associer les différents acteurs locaux au profit de l'insertion (maîtres d'ouvrage, entreprises, organismes de formation, acteurs du service public de l'emploi, réseau local de l'insertion par l'activité économique, etc.) dans une dynamique partenariale efficiente au bénéfice de ces publics.

L'Etablissement public de coopération intercommunale (EPCI) a développé au sein du service emploi un dispositif d'appui et de gestion des clauses sociales, créant ainsi une réelle expertise en la matière. Outre ses services, il accompagne tout autre acheteur ayant pour souhait de développer une politique d'achats socialement responsable en intégrant des clauses sociales d'insertion dans sa commande publique.

Les bailleurs sociaux intervenant sur le territoire de Limoges Métropole doivent contacter le service emploi dans le cadre de leurs marchés lancés pour la création de logements sociaux, afin d'étudier si des clauses sociales peuvent être intégrées en contrepartie des aides accordées par l'EPCI.

Le bailleur « NOALIS » a acquis plusieurs logements dans le cadre de deux programmes de construction en Vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) qui seront réalisés par la Société Unik Habitat :

- « 4 logements rue du Petit Bontemps » à Condat ;
- « 5 logements lotissement Lafayette II » à Limoges.

A ce titre, une convention de partenariat pourrait être conclue entre Limoges Métropole et la société Unik Habitat, pour la mise en œuvre des clauses sociales dans ces deux opérations. Elle s'appliquera pour toute la durée des deux opérations en VEFA, jusqu'à réception du chantier.

Le guichet des clauses sociales interviendra alors pour faciliter et piloter la mise en œuvre de ces clauses. Ses missions sont les suivantes :

- rencontrer les services concernés du donneur d'ordre dès la phase d'avant-projet,
- aider en amont le donneur d'ordre à identifier les marchés pouvant permettre une action d'insertion,

- préparer l'offre d'insertion en amont des phases de consultation du marché,
- identifier les publics bénéficiaires,
- après la passation du marché, assister techniquement les entreprises attributaires pour la concrétisation et le respect de leurs engagements,
- suivre et évaluer l'application de la clause sociale d'insertion,
- rendre compte de l'état d'avancement des objectifs d'insertion et des résultats obtenus,
- évaluer l'impact de la clause sociale en matière d'insertion.

Le conseil communautaire décide :

- d'approuver la mise en œuvre de ce partenariat entre la société Unik Habitat et Limoges Métropole,
- d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat avec la société Unik Habitat pour la mise en œuvre des clauses sociales d'insertion et de promotion de l'emploi dans le cadre des opérations de construction en VEFA de « 4 logements rue du Petit Bontemps » à Condat sur Vienne et de « 5 logements lotissement Lafayette II » à Limoges ainsi que tous les documents s'y rapportant.

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME
Guillaume GUERIN
Président de Limoges Métropole

Publié le lundi 22 avril 2024